



KENSTROLL BREIZH

## **Intervention de Kenstroll Breizh**

### **13<sup>ème</sup> Forum des minorités**

#### **Discours haineux, réseaux sociaux et minorités**

**19 novembre 2020**

#### ***Point 3 : Les cadres législatifs et institutionnels internationaux***

Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur spécial, Madames, Messieurs,

Nous représentons un collectif de jeunes bretonnes et bretons qui militent pour la défense des langues de Bretagne ainsi que la promotion de la culture bretonne.

Nous faisons partie des générations Y et Z, nées avec internet comme une réalité prégnante de notre quotidien. Nous avons donc évolués dans un environnement où ces discours haineux nous sont familiers bien que nous sommes conscients que d'autres minorités soient plus touchées que nous.

Les événements terroristes récents, qui ont notamment touchés la France, ont donné lieu à des propos racistes et islamophobes, particulièrement sur les réseaux sociaux et il est évident qu'il est nécessaire de mettre en place un système législatif pour y répondre.

Cependant, Mesdames, Messieurs, nous sommes extrêmement inquiets des réponses législatives et exécutives des États, et particulièrement du gouvernement français, qui impose des lois liberticides au nom de la sécurité et de la lutte contre la haine.

Ainsi, en France, plusieurs lois qui ont été récemment adoptées ou qui sont actuellement en discussion nous semblent menaçantes envers les libertés d'opinion et d'expression, et peuvent être détournées facilement pour museler l'opposition ainsi que les minorités.

Nous avons ainsi peur que la surveillance de masse, déjà bien développée, ainsi que les dérives autoritaires des États ne s'accroissent au nom de la lutte contre ces discours haineux.

C'est pour cela que nous pensons qu'il est urgent de réfléchir à l'élaboration d'une convention des Droits de l'Homme dans le cyber-espace, qui rentrerait dans le cadre des mécanismes des Droits de l'Homme de l'ONU.

Pour cette élaboration il serait nécessaire que nos générations soit mise à contribution ainsi que les organisations de jeunesse des minorités.

Pour conclure, nous pensons qu'il faut mettre en place des institutions indépendantes des droits numériques afin de limiter la main-mise des États souvent peu respectueux des minorités ainsi que des entreprises et plateformes de réseaux sociaux souvent plus régies par des intérêts économiques que sociaux et humains sur ces problématiques.

Merci.